

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 28 juillet 2020

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 86 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marie BATOUX - Nassera BENMARNIA - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Jean-Marc BLOCQUEL - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Jean-Marc COPPOLA - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Arnaud DROUOT - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Audrey GARINO - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Pierre HUGUET - Christine JUSTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Hervé MENCHON - Eric MERY - Yves MORAINÉ - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Franck OHANESSIAN - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Perrine PRIGENT - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Gilbert SPINELLI - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO représenté par Cédric DUDIEUZERE - Marion BAREILLE représentée par Laurence SEMERDJIAN - Sébastien BARLES représenté par Patrick AMICO - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Patrick BORE représenté par Bernard DEFLESSELLES - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Laure-Agnès CARADEC représentée par Emmanuelle CHARAFE - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - David GALTIER représenté par Franck OHANESSIAN - Samia GHALI représentée par Catherine VESTIEU - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Prune HELFTER-NOAH représentée par Hervé MENCHON - Sébastien JIBRAYEL représenté par Lyece CHOULAK - Cédric JOUVE représenté par Lourdes MOUNIEN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par Solange BIAGGI - Eric LE DISSES représenté par Jean-Marc BLOCQUEL - Jessie LINTON représentée par Gérard AZIBI - Anne MEILHAC représentée par Christine JUSTE - Marie MICHAUD représentée par Pierre LEMERY - Danielle MILON représentée par Jean-Pierre GIORGI - Férouz MOKHTARI représentée par Gilbert SPINELLI - Yannick OHANESSIAN représenté par Pauline ROSSELL - Véronique PRADEL représentée par Jocelyne POMMIER - Didier REAULT représenté par Frédéric GUELLE - Dona RICHARD représentée par Eric MERY - Laure ROVERA représentée par Audrey GARINO - Laurent SIMON représenté par Patrick GHIGONETTO - Etienne TABBAGH représenté par Jean-Marc SIGNES - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Sophie CAMARD - Bruno GILLES - Michel ILLAC - André MOLINO - Marine PUSTORINO-DURAND - Georges ROSSO - Ulrike WIRMINGHAUS.

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

■ Approbation d'une convention avec l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France AFITF relative à l'attribution d'une subvention pour l'opération d'extension vers le Nord et le Sud du réseau de tramway de Marseille, 1ère phase, et la création d'un site de maintenance et de remisage

Avis du Conseil de Territoire

HN 076-28/07/20 CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'article L.5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que préalablement à leur examen par le Bureau de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi pour avis :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a pris la décision de lancer la première phase de l'extension Nord-Sud du réseau de tramway de Marseille au Nord jusqu'à Gèze et au Sud jusqu'à la Gaye. Cette première phase poursuit l'objectif de rééquilibrer l'intermodalité au profit des transports en commun.

Au Sud, le prolongement du tramway s'étend entre la place Castellane (6ème arrondissement) et le futur Boulevard Urbain Sud, au niveau de la traverse de la Gaye (9ème arrondissement) sur un linéaire d'environ 4,4km. Le réseau de tramway sera alors en interconnexion avec cet axe routier structurant. Est également prévu la réalisation d'un bâtiment qui devra accueillir la maintenance et le remisage du matériel roulant, ainsi qu'un parc relais sur le site de Dromel Montfuron ainsi qu'un parking relais au terminus de la Gaye.

Depuis la Place Castellane, le tracé emprunte l'avenue Jules Cantini jusqu'à la place du Général Ferrié, puis le boulevard Schloesing jusqu'à la station de métro Ste-Marguerite Dromel. Il emprunte ensuite la rue Augustin Aubert puis l'avenue Viton jusqu'au rond-point avec l'avenue de La Gaye. Au total, 10 stations sont envisagées sur cette partie du tracé.

Au Nord, le prolongement du tramway s'étend entre l'actuel terminus d'Arenc (2ème arrondissement) et le pôle multimodal de Gèze (15ème arrondissement) sur un linéaire d'environ 1,8km.

Depuis la rue d'Anthoine, le tracé emprunte la traverse du Bachas et la rue du Marché avant de rejoindre l'avenue Roger Salengro et la rue de Lyon. L'opération d'extension du tramway accompagne ainsi l'opération d'aménagement urbain d'Euroméditerranée.

Au total, 4 stations sont envisagées sur cette partie du tracé.

Ce projet d'extension dans sa globalité Nord et Sud comprend non seulement la réalisation des infrastructures liées au système de tramway mais aussi la requalification urbaine de l'ensemble des voies empruntées, et ce, de façade à façade.

Le principe d'extension du réseau de tramway a été adopté par :

- délibération DTM 009-583/14/CC du 19 décembre 2014, la Communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole a approuvé la constitution d'un dossier de saisine de la Commission Nationale de Débat Public concernant le projet d'extension du réseau de tramway d'agglomération du Nord au Sud.
- délibération DTM 019-767/15/CC du 19 février 2015, la Communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole a approuvé la création et l'affectation de l'opération relative aux études d'extension du réseau de tramway axe Nord Sud pour un montant de 14 100 000 euros hors taxes.
- délibération DTM 004-1028/15/CC du 22 mai 2015, la Communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole a approuvé le programme de la première phase de l'extension du réseau de tramway d'agglomération au Nord jusqu'au boulevard capitaine Gèze et au Sud jusqu'à la Gaye incluant la création d'un dépôt de tramway sur le site Dromel Montfuron.
- délibération TRA 001-368/16/BM du 30 juin 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé le lancement de la concertation préalable pour la première phase de l'extension du réseau de tramway d'agglomération, au Nord jusqu'au boulevard Capitaine Gèze et au Sud jusqu'à la Gaye et création d'un dépôt de tramway sur le site Dromel Montfuron.
- délibération TRA 021-4616/18/CM du 18 Octobre 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé la révision de l'opération d'investissement Extension du réseau de tramway Nord-Sud de Marseille première phase et son affectation.

Ce projet figure parmi les objectifs du programme d'investissements en Transports en Commun en site propre de l'Agenda Mobilité métropolitain approuvé par le Conseil de la Métropole en Décembre 2016. Il figure également dans le nouveau PDU arrêté en décembre 2019.

En octobre 2017, le groupement de maîtrise d'œuvre en charge des études et du suivi de réalisation du projet a été désigné. Le dossier de déclaration d'utilité publique et d'autorisation environnementale est en cours d'instruction par la préfecture en vue d'une enquête publique au second semestre 2020 permettant le lancement des travaux fin 2020.

Le coût prévisionnel des travaux de l'extension Nord et Sud phase 1 du réseau de tramway de Marseille s'élève à 240 millions d'euros Hors Taxes. La mise en service est prévue en 2025.

Par délibération DTUP 018-373/13/CC du 28 juin 2013 la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé le dépôt d'un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projet de l'Etat « Transports collectifs et mobilité durable » pour le prolongement du réseau de tramway de Marseille du Lycée Saint-Exupéry jusqu'au Boulevard Urbain Sud. Suite à cette candidature, l'Etat a désigné l'opération d'extension du tramway de Marseille Nord et Sud comme lauréate et éligible à une subvention de 29 870 000 euros.

Considérant le démarrage des travaux dans l'année 2020, il est proposé de conclure une convention de financement avec l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) fixant les conditions, notamment financières, dans lesquelles la Métropole Aix-Marseille-Provence procède à la réalisation du projet de prolongement du réseau de tramway Nord et Sud Phase 1, ainsi que les modalités selon lesquelles l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France apporte son concours financier à la réalisation de ce projet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection le 15 juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.
- La délibération DTM 009-583/14/CC du 19 décembre 2014, la Communauté urbaine a approuvé la constitution d'un dossier de saisine de la Commission Nationale de Débat Public concernant le projet d'extension du réseau de tramway d'agglomération du Nord au Sud ;
- La délibération DTM 019-767/15/CC du 19 février 2015, la Communauté urbaine a approuvé la création et l'affectation de l'opération relative aux études d'extension du réseau de tramway axe Nord Sud pour un montant de 14 100 000 euros HT ;
- La délibération DTM 004-1028/15/CC du 22 mai 2015, la Communauté urbaine a approuvé le programme de la première phase de l'extension du réseau de tramway d'agglomération au Nord jusqu'au boulevard capitaine Gèze et au Sud jusqu'à la Gaye incluant la création d'un dépôt de tramway sur le site Dromel Montfuron ;
- La délibération TRA 001-368/16/BM du 30 juin 2016, de la Métropole Aix-Marseille-Provence approuvant le lancement de la concertation préalable pour la première phase de l'extension du réseau de tramway d'agglomération, au Nord jusqu'au boulevard Capitaine Gèze et au Sud jusqu'à la Gaye et création d'un dépôt de tramway sur le site Dromel Montfuron ;
- La délibération TRA 021-4616/18/CM du 18 octobre 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé la révision de l'opération d'investissement Extension du réseau de tramway Nord-Sud de Marseille première phase et son affectation ;
- La délibération DTUP 018-373/13/CC du 28 juin 2013, la Communauté Urbaine a approuvé le principe de réponse à l'appel à projet de l'Etat « Transports collectifs et mobilité durable » pour le prolongement du réseau de tramway de Marseille ;
- La lettre de saisine de la Présidente.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé la réalisation d'une première phase de l'extension du réseau de tramway d'agglomération, au Nord jusqu'au Boulevard Capitaine Gèze et au Sud jusqu'à La Gaye incluant la création d'un dépôt de tramway ;
- Qu'il convient de conventionner avec l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF), pour le financement du projet d'extension du réseau de tramway de l'agglomération marseillaise, au Nord jusqu'au boulevard Capitaine Gèze et au Sud jusqu'à la Gaye incluant la création d'un site de maintenance et de remisage et de deux parcs relais.
- Que le Conseil de Territoire doit émettre un avis sur ce projet de délibération.

DELIBERE

Article unique :

Le conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable sur le projet relatif à l'approbation d'une convention avec l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) relative à l'attribution d'une subvention pour l'opération d'extension vers le Nord et le Sud du réseau de tramway de Marseille, 1ère phase, et la création d'un site de maintenance et de remisage.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI